



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

**SÉANCE DU JEUDI 17 AVRIL 2025**

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept avril à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy GENET, Président.*

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Céline DI DOMENICO, Claude CHALVIN, Claire DOMELAND, Maurice BERNARD, Alain GASPARINI, Christian GUÉNÉ, Martine RAFFORT, Yasmine GONAY, Séverine GALBRUN.

Procurations : Christian RIZZARDI à Christian GUÉNÉ

Absentes excusées :

Secrétaire de séance : Céline MILLIAT.

Date de la convocation du Conseil d'administration : jeudi 10 avril 2025

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	12
Procuration :	01
Votants :	13

**Votes exprimés**

- Votes pour : 13
- Votes contre : /
- Abstention : /

2025\_12\_DEL

**Objet : Affectation des résultats 2024 EHPAD**

Après examen des éléments exposés dans le cadre de l'adoption de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024, il est proposé aux membres du conseil d'administration de prendre connaissance du résultat cumulé en section d'exploitation d'une part et du résultat consolidé en section d'investissement d'autre part.

## Compte de résultat d'exploitation cumulé

	TOTAL
Résultat cumulé au 31/12/2023	-124 653,73
Résultats 2024	- 37 609,45
<b>Résultat cumulé au 31/12/2024</b>	<b>- 162 263,18</b>

## Compte de résultat d'investissement consolidé (opérations non budgétaires)

Total des ressources (A)	15 575,89
Total des emplois (B)	52 657,40
<b>Résultat 2024 (A-B=C)</b>	<b>- 37 081,51</b>
Capacité d'autofinancement 2024 (D)	58 696,59
<b>Apport au fonds de roulement (C + D = E)</b>	<b>21 615,08</b>

**VU** le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 portant sur la réforme tarifaire et de Contractualisation des établissements sociaux et médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant les modèles de documents mentionnés aux articles R.314-211 et suivants du CASF ;

**VU** les, instructions n° DGCS/SD5C/CNSA/2017/207 du 19 juin 2017 et du 12 juillet 2018 relatives à la mise en œuvre des dispositions du décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médicosociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) ;

**VU** le CPOM signé en date du 30/12/2022 ;

**VU** le compte de gestion 2024 remis par le comptable public et approuvé par la délibération n°10/25 du Conseil d'Administration du 17 avril 2025 ;

**VU** la délibération n°11/25 du Conseil d'Administration du 17 avril 2025 relative au vote de l'État du Réalisé des Recettes et des Dépenses 2024 ;

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :**

- **DE PRENDRE EN COMPTE les résultats à affecter au titre de l'exercice 2024 de l'EHPAD à hauteur de – 37 609,45 €**

**Annexe(s) : Sans objet**

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

*Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*